Nations Unies S/PV.4636



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4636e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 29 octobre 2002, à 15 h 50

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par l'intermédiaire du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4636e séance, tenue à huis clos le 29 octobre 2002, le Conseil de sécurité a examiné le point intitulé "Exposé du juge Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice".

Conformément à ce que le Conseil avait convenu lors de consultations préalables et en l'absence d'objections, le Président du Conseil a invité le juge Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice, à faire un exposé au Conseil en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé instructif du juge Guillaume ».

02-66666 (F) 291002 291002